

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 octobre 2010**

L'an deux mil dix, le 19 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,  
En suite de convocation en date du 12 octobre 2010  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Nombre de membres en exercice: 29  
Nombre de membres présents: 28

**Présents:** Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Sophie MOREAU-VAN BOXSOM, Daniel MENUÉ, Brigitte LAMANDIN DECARME, Christian LEMAIRE, Adjoint, Rosine FARINE, Manuella DELESALLE, Geneviève DION, Marc PAPIS, Robert James TOSH, Hélène FOURDRIGNIER, Françoise DANES, Franck GILLE, Catherine MORTREUX, Jean-Yves CHUFFART, Mélanie MARTIN, Pierre DEHOVE, Isabelle THIEBAUT, Fabrice BALENT, Daniel HERBAIN, Jean-Marc LAURENT, Olivier DELAERE, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration:**

Marie-Françoise TAHON donne procuration à Françoise DANES  
Pierre BAILLEUX donne procuration à Luc MONNET  
Daniel CHRETIEN donne procuration à Christian LEMAIRE  
Pierre DUMORTIER donne procuration à Joëlle DUPRIEZ  
Benoît CABY donne procuration à Daniel Menu

**Absent:** Isabelle DE BLAS

**Secrétaire de séance:** Mélanie MARTIN

**ORDRE DU JOUR**

---

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2010**

---

**Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 juin 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	20		3
Initiatives citoyennes	5		

Délibération adoptée.

---

**2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2010**

---

**Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	3		2

Délibération adoptée.

### **3- Acquisition de la parcelle A n° 2355 – Plaine de Vertain**

---

Le propriétaire de la parcelle cadastrée A n° 2355, d'une contenance de 514 m<sup>2</sup>, a fait connaître à la commune son intention de la vendre.

Dans un souci de mise en cohérence environnementale et touristique du site et parce que la commune envisageait depuis de longues années d'acquérir cette parcelle, il est proposé au conseil municipal de se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 38 500 euros (frais d'acte en sus).

**Monsieur le Maire soumet l'acquisition de la parcelle A n° 2355 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes			5

Délibération adoptée.

### **4- Vente de parcelles cadastrées Section C n° 2798-2797 – Rue Victor Hugo**

---

Les parcelles cadastrées section C n° 2798-2797 appartiennent actuellement à la commune de Templeuve. Il s'agit de terrains non bâtis de forme irrégulière incorporés de fait aux jardins des propriétés riveraines.

Ces terrains ne disposent d'aucun accès propre à la voirie. Le propriétaire du 71 rue Victor Hugo a proposé à la commune de l'acheter.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à ce propriétaire ces deux parcelles d'une contenance respective de 34 m<sup>2</sup> et de 15 m<sup>2</sup> au prix de 15 euros le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

**Monsieur le Maire soumet la vente de parcelles cadastrées section C n° 2798-2797 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

### **5- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs par création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à 28 heures, Service Ecoles et Cantines, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Monsieur le Maire soumet la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

### **6- Convention relative à la télétransmission des actes avec les services de la Préfecture – Autorisation de signature**

---

La commune de Templeuve a adhéré au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes dont le centre de gestion du Nord est le coordonnateur.

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il convient de signer avec le responsable de l'Etat dans le département, une convention fixant les modalités de transmission.

**Monsieur le Maire soumet la signature de la convention relative à la télétransmission des actes avec les services de la préfecture à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

### **7- Marché de Voirie Rue du Paradis – Autorisation de signature**

En application de l'article 28 du CMP, et après consultation, la société BET Strate a été désigné maître d'œuvre pour la reconstruction de la rue du Paradis (travaux de VRD et d'éclairage public). Dans le cadre de cette mission, un marché de travaux à procédure adaptée (art 28 du CMP) a été lancé le 23/08/2010, avec publicité réalisée dans un journal d'annonces légales (la Gazette Nord Pas-de-Calais), les sites Internet du Centre de Gestion du Nord et de la commune de Templeuve. La remise des offres a été faite le 30 septembre 2010, l'ouverture de celles-ci a été faite le 01 octobre 2010.

Ce marché à procédure adaptée comporte une tranche ferme (travaux à réaliser sur le tronçon compris entre la route départementale 19 [rue de Bonnance] et le passage à niveau 14) et une tranche conditionnelle (travaux à réaliser sur le tronçon compris entre le passage à niveau 14 et la route départementale 145 [route de Fretin]), toutes deux réparties en deux lots (lot 1 : Terrassement, Assainissement, Voirie, Réseaux Divers et Signalisation et lot 2 : Eclairage public)

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le présent marché à procédure adaptée avec l'entreprise RAMERY pour le lot 1 (pour un montant de 499 457,53 euros HT), et la société CEGELEC pour le lot 2 (pour un montant de 77 096,81 euros HT), ainsi que tout document relatif à celui-ci (annexes et avenants éventuels).

**Monsieur le Maire soumet la signature du marché de voirie rue du Paradis à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

### **8- Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du pôle d'échange de la gare de Templeuve – Constitution d'un groupement de commandes**

L'aménagement du Pôle d'échanges de Templeuve consiste en la rénovation des espaces publics situés autour de la gare. L'objectif est de réorganiser les modes d'accès à la gare (piéton, vélo, bus, voiture individuelle ou covoiturage) afin d'améliorer les circulations et les stationnements.

L'objectif est double : améliorer la qualité d'accès aux différents modes de transport et améliorer la qualité de l'espace public à proximité de la gare, ce qui concourt à un meilleur cadre de vie pour les habitants de Templeuve situés à proximité de la gare.

Les compétences communautaires et communales de cette opération étant fortement liées, il est proposé, pour effectuer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant d'établir une convention entre la Communauté de communes du Pays de Pévèle et la Ville de Templeuve afin de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

**Monsieur le Maire soumet la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du pôle d'échange de la gare à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

## **9- demande d'adhésion SIDEN-SIAN**

---

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver les adhésions des communes de Montay et Regny au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce Syndicat par les communes,

**Monsieur le Maire soumet la demande d'adhésion au SIDEN-SIAN à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

## **10- Présentation du rapport d'activités SIDEN – SIAN – Année 2009**

---

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement de la commune de Templeuve – Exercice 2009.

- Vu l'adhésion de la commune de Templeuve au SIDEN en septembre 1950,
- Vu la Loi du 06 mai 1995,
- Vu le rapport sur le prix et la qualité de l'eau établi par le SIDEN en juin 2010,

**Monsieur le Maire soumet le rapport annuel d'activités du SIDEN-SIAN à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		1
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

## **11- Renouvellement de la convention ATESAT – Autorisation de signature**

---

La mission d'assistance (ATESAT) comprend une mission de base constituée de:

- la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- la gestion de la voirie et de la circulation
- la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art liés à la voirie ou liés à son exploitation
- l'entretien et les réparations de la voirie, la programmation des travaux, la conduite des études, la passation des marchés de travaux et la direction des contrats de travaux.
- au conseil, à l'aménagement et à l'habitat.

Le coût de la mission de base s'élève à 8093,31 euros.

L'ATESAT comprend également plusieurs missions complémentaires, la commune de Templeuve sollicitant uniquement l'assistance dans la gestion du tableau de classement des voies pour un montant de 351, 58 euros.

Il convient donc de solliciter le bénéfice d'une mission ATESAT auprès des services de l'Etat compétents et d'en définir le cadre conventionnel.

**Monsieur le Maire soumet le renouvellement de la convention ATESAT à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

## **12. Rapport d'activités du SIVOM Grand Sud – Année 2009**

---

L'activité du SIVOM du Grand Sud a pour objet :

- La protection et la défense des intérêts de la population concernée par le tracé de l'autoroute du contournement Sud de Lille.
- La protection et la défense des intérêts des populations concernées par les nuisances liées à l'aéroport de Lille Lesquin.

L'article L 5211.39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités membres doivent se prononcer sur le rapport d'activité des établissements de coopération intercommunale.

**Monsieur le Maire soumet le rapport d'activités du SIVOM Grand Sud à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,  
Luc MONNET**